

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Questions administratives et financières

Administration, financement et budget du Secrétariat
et des sessions de la Conférence des Parties

BUDGET ET PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2017 À 2019

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Introduction

2. La résolution Conf. 16.2, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2014-2016*, adoptée à la 16^e session de la Conférence des Parties (CoP16, Bangkok, 2013), entre autres:

SE FÉLICITE des deux propositions budgétaires soumises par le Secrétariat pour la période budgétaire 2014-2016 et PRIE le Secrétaire général de préparer des propositions budgétaires suivant la même présentation pour examen par la Conférence des Parties à sa 17^e session, comprenant, au minimum, un scénario budgétaire à croissance nominale zéro, un scénario budgétaire à croissance réelle zéro et, en consultation avec le Comité permanent, si nécessaire, un troisième scénario.

3. À sa 66^e session (Genève, janvier 2016), le Comité permanent a pris note du rapport du Secrétariat (document SC66 Doc. 10.2) sur les trois projets de scénarios budgétaires pour la période triennale 2017-2019.

Vue d'ensemble des propositions budgétaires, y compris le programme de travail, le personnel et les budgets pour la période triennale 2017-2019

4. Le programme de travail chiffré et le budget pour la période triennale 2017-2019 ont été préparés en suivant une présentation semblable à celle qui a été proposée à la CoP16. Il est conçu en fonction de la structure et des activités actuelles du Secrétariat.
5. Le projet de nouveau programme de travail chiffré a pour objectif de fournir un cadre tenant compte de l'évaluation des activités par le Secrétariat, des ressources disponibles et des demandes d'assistance des Parties pour soutenir l'application de la Convention.
6. Les activités proposées assurent la continuité avec les activités mises en œuvre dans la période triennale 2014-2016 en cours, en tenant compte des enseignements acquis, des contributions financières reçues et des résultats obtenus durant cette période.
7. Comme indiqué plus haut, le projet de programme de travail du Secrétariat pour la période triennale 2017-2019 comprend trois propositions de scénarios budgétaires:
 - a) le scénario 1 présente le programme de travail et le budget selon le premier choix de scénario budgétaire (croissance réelle zéro);
 - b) le scénario 2 présente le deuxième choix de scénario budgétaire (croissance nominale zéro); et

- c) le troisième choix de scénario budgétaire (croissance progressive) est décrit dans le scénario 3. Le scénario 3 s'appuie sur un scénario budgétaire de croissance réelle zéro avec une modeste augmentation pour l'élément relatif au personnel.
8. Le calcul de la contribution annuelle moyenne de chaque Partie s'appuie sur le barème des quotes-parts des Nations Unies pour la période 2016-2018, adopté par l'Assemblée générale dans la résolution 70/245 du 23 décembre 2015, ajusté pour tenir compte du fait que tous les États Membres des Nations Unies ne sont pas Parties à la Convention. Pour l'Union européenne, qui n'est pas un État Membre des Nations Unies, un taux de 2,5% a été utilisé pour le calcul du barème CITES ajusté pour 2017-2019.
9. La proposition concernant le personnel pour la période triennale 2017-2019 a été élaborée sur la base des facteurs suivants:
- a) Les coûts salariaux standard des Nations Unies pour le lieu d'affectation de Genève pour l'année 2016, version 9 datée du 6 janvier 2016, ont été utilisés pour calculer les coûts en personnel pour 2017 et augmentés de 4% pour chaque année de la période triennale. Cet ajustement ne reflète pas une augmentation de salaire pour le personnel mais vise à compenser l'effet de l'inflation et la fluctuation des taux de change. Les coûts salariaux standard des Nations Unies tiennent compte d'estimations de ces effets et fluctuations.

Il convient de noter que les coûts salariaux standard des Nations Unies qui ont été utilisés reflètent une diminution de près de 7,6% du projet de budget pour le personnel pour 2017-2019 par rapport aux coûts salariaux de la période triennale 2014-2016. Cette diminution résulte principalement d'un moindre taux d'indemnité de poste prévu et du taux de change utilisé pour l'année.

Notant que les changements dans les taux d'indemnité de poste et les fluctuations des monnaies sont difficiles à prédire, le Secrétariat recommande l'utilisation des coûts salariaux standard des Nations Unies comme cela a été la norme pour les précédentes périodes budgétaires et qui sont aussi utilisés par d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME). En cas de fluctuation des coûts salariaux durant la période triennale par suite de mouvements dans les taux de change entre le dollar des États-Unis et le franc suisse, le Secrétariat demanderait au Comité permanent d'approuver tout retrait nécessaire du fonds d'affectation spéciale général de la CITES (CTL) pour couvrir les dépenses salariales réelles, si les coûts salariaux standard des Nations Unies se révèlent sous-estimer les coûts réels. Les coûts salariaux standard appliqués le sont sous réserve de révision par le Siège des Nations Unies au début de 2017;

- b) Le nouvel âge de départ à la retraite du personnel des Nations Unies sera fixé à 65 ans pour tous les membres du personnel recrutés à partir du 1^{er} janvier 2014 (conformément à la résolution 67/257 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les ressources humaines);
- c) Pour les membres du personnel recrutés avant cette date, les règles concernant la retraite, soit à 60 ans, soit à 62 ans, continueront d'être appliquées. Toutefois, s'ils sont encore en poste le 1^{er} janvier 2018, ils pourront choisir de retarder leur départ à la retraite jusqu'à 65 ans (conformément à la résolution 70/248 et à la résolution 70/244 de l'Assemblée générale sur le Régime commun des Nations Unies: rapport de la Commission de la fonction publique internationale); et
- d) Depuis le 1^{er} janvier 2016, un dispositif de mobilité des Nations Unies pour le personnel recruté au plan international est entré en vigueur. Il devrait avoir un coût neutre et nécessiter des déplacements géographiques tous les quatre à sept ans, selon le lieu d'affectation, conformément au dispositif de mobilité organisée du Secrétaire général, approuvé dans la résolution 68/265 de l'Assemblée générale. Les ressources additionnelles requises pour mettre en œuvre le régime de mobilité n'ont pas été chiffrées dans les scénarios budgétaires proposés. Ces ressources additionnelles devraient couvrir les frais de voyage et d'installation des membres du personnel et des personnes à charge. En 2016, le régime de mobilité sera proposé aux membres du personnel du réseau Paix et questions politiques et humanitaires (POLNET) seulement.

Présentation des options de budget et de leurs scénarios

10. Conformément à la résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP16), *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*, le Secrétariat a inclus dans le programme de travail toute conséquence en matière de budget et de charge de travail pour le Secrétariat ou les comités permanents ainsi qu'une indication de la source de financement.

11. Le programme de travail chiffré conserve les rubriques actuelles du budget de fonctionnement, qui s'appuie sur l'organigramme fonctionnel du Secrétariat, et la plupart des activités, avec quelques ajustements à des activités particulières, si nécessaire.

Scénario budgétaire à croissance réelle zéro

12. Le scénario budgétaire à croissance réelle zéro, qui figure en annexe 2, maintient les effectifs actuels mais suppose une augmentation des coûts de fonctionnement, d'après une analyse des dépenses de fonctionnement réelles pour la période 2014-2015 et prévues pour 2016. Le scénario utilise les coûts salariaux standard des Nations Unies pour 2016, version 9 datée du 6 janvier 2016, et augmentés de 4% par an.
13. L'appendice 1 de l'annexe 2 contient le programme de travail chiffré du Secrétariat conçu selon l'organigramme fonctionnel. On peut y voir le classement des activités du Secrétariat par ordre de priorité ainsi que les ressources requises pour chaque activité, chaque année, de même que le besoin de ressources externes actuellement prévu.
14. L'appendice 2 de l'annexe 2 contient le budget de fonctionnement principal dans le cadre du fonds d'affectation spéciale de la CITES (CTL) et montre les ajustements de plusieurs coûts de fonctionnement pour refléter l'analyse des dépenses pour 2014-2015. Cet appendice reflète les coûts réels de traduction des documents présentés aux sessions des organes directeurs et des comités scientifiques. Il reflète également une augmentation prévue des coûts pour le personnel de conférence en appui aux organes directeurs, en fonction des nouvelles dispositions contractuelles adoptées.
15. Avec l'introduction du nouveau système administratif et financier, Umoja, le siège du PNUE a fait savoir que les coûts de fonctionnement futurs du système, c.-à-d. les coûts des licences d'utilisation et de connectivité, devront être absorbés par chaque bureau. Aucun détail des estimations de coûts n'ayant été communiqué à ce jour, le Secrétariat a estimé le coût annuel à 1000 USD par membre du personnel, pour intégration dans ce scénario. Le Secrétariat continuera de chercher à obtenir des éclaircissements sur cette question afin de procéder aux ajustements nécessaires, et à savoir notamment pourquoi ces coûts ne sont pas couverts dans le cadre des dispositions existantes de dépenses d'appui aux programmes (PSC).
16. Parmi les estimations de dépenses figurant dans ce scénario, il y a l'amélioration de la sécurité du personnel à la Maison internationale de l'environnement à Genève, en particulier depuis les nouvelles menaces pour la sécurité en Europe, après les terribles attentats de Paris et de Bruxelles. Ces dépenses seront partagées entre tous les bureaux hébergés dans le bâtiment. Le Secrétariat collabore avec le représentant du PNUE pour l'Europe et l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) pour déterminer les nouvelles mesures à prendre et leurs incidences financières. Un montant annuel estimé de 10 000 USD a été inclus dans ce scénario, qui reflète la contribution possible du Secrétariat CITES au coût relatif à un agent de sécurité supplémentaire et à d'autres équipements de sécurité dans le bâtiment.
17. L'appendice 3 de l'annexe 2 montre le budget de fonctionnement principal dans le cadre du fonds d'affectation spéciale de la CITES organisé par classe (un regroupement plus élevé des lignes budgétaires) selon le nouveau système Umoja.
18. Le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES avec financement externe (QTL) est présenté dans l'appendice 4 de l'annexe 2 et montre les fonds externes recherchés par le Secrétariat. Il convient de noter que les estimations de coût ne sont données qu'à titre indicatif et que l'application des activités se fera sous réserve des fonds disponibles.
19. L'appendice 5 de l'annexe 2 contient le barème des quotes-parts, indiquant la contribution de chaque Partie d'après le barème des quotes-parts des Nations Unies approuvé par l'Assemblée générale en décembre 2015 et publié en février 2016, et ajusté pour tenir compte du fait que tous les États Membres des Nations Unies ne sont pas Parties à la CITES.
20. L'appendice 6 de l'annexe 2 contient les coûts salariaux standard des Nations Unies pour 2016 pour le lieu d'affectation de Genève, qui ont été utilisés pour calculer les coûts en personnel pour 2017-2019.
21. Le budget de fonctionnement global dans ce scénario – financé par le Fonds d'affectation spéciale général de la CITES – s'élèverait à 18 490 665 USD, une diminution de 0,11% par rapport au budget de fonctionnement adopté pour la période triennale 2014-2016.

Scénario budgétaire à croissance nominale zéro

22. Dans ce scénario, présenté en annexe 3, les effectifs du personnel et les coûts de fonctionnement sont maintenus au niveau de 2014-2016 et il n'y a pas de changements dans les coûts de fonctionnement, mais l'on tient compte des coûts salariaux standard des Nations Unies pour 2016, version 9 datée du 6 janvier 2016, et augmentés de 4% par an.
23. L'appendice 1 de l'annexe 3 montre le programme de travail chiffré du Secrétariat, selon son organigramme fonctionnel et comprend les ressources requises pour chaque fonds d'affectation spéciale, chaque année.
24. Les appendices 2 et 3 de l'annexe 3 présentent les budgets de fonctionnement pour les activités financées par le fonds d'affectation spéciale général de la CITES (CTL) par année; par code budgétaire dans l'appendice 2 et par classe dans l'appendice 3.
25. L'appendice 4 de l'annexe 3 présente le financement externe requis pour soutenir toutes les activités proposées pour financement par le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES avec financement externe volontaire (QTL).
26. Le barème des contributions est présenté en appendice 5 de l'annexe 3 avec la quote-part de chaque Partie, d'après la résolution 70/245 de l'Assemblée générale sur le barème des quotes-parts des Nations Unies, adoptée en décembre 2015.
27. Il convient de noter que ce scénario ne contient pas d'ajustement des coûts de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de la période 2014-2015 et cela signifie que s'il est adopté, il mettrait le Secrétariat dans une situation difficile car les fonds ne seraient pas suffisants pour couvrir les dépenses prévues pour la période 2017-2019. Cela signifie qu'il y aurait une réduction du budget global par rapport au niveau de 2014-2016.
28. Le budget de fonctionnement global, dans ce scénario – financé par le Fonds d'affectation spéciale général de la CITES – s'élèverait à 17 431 463 USD, une diminution de 5,83% par rapport au budget de fonctionnement adopté pour la période triennale 2014-2016.

Scénario budgétaire à croissance progressive

29. Le scénario budgétaire à croissance progressive qui figure dans l'annexe 4 s'appuie sur un scénario à croissance réelle zéro et comprend une croissance progressive modeste dans les besoins en personnel pour aider à l'application du programme de travail. Il est proposé que les deux nouveaux postes d'administrateur de programme auxiliaire, classe P-2 et d'administrateur de programme adjoint, services généraux, soient financés par le fonds d'affectation spéciale de la CITES (CTL).
30. L'augmentation proposée en besoin de personnel s'appuie sur les considérations suivantes:
 - a) les ressources en personnel ont diminué, comme on le voit dans le document SC66 Doc. 10.2, présenté à la 66^e session du Comité permanent, et la taille du Secrétariat a diminué de 26% (sept postes principaux) depuis l'année 2000;
 - b) il y a eu une expansion considérable du nombre de tâches requises pour appliquer le programme de travail et une augmentation du nombre de Parties (presque 20% d'augmentation depuis 2000);
 - c) il y a eu une augmentation dans la taille des sessions des organes directeurs et des comités scientifiques et dans les travaux d'organisation et de préparation associés, y compris le nombre de documents à rédiger et à traduire; et
 - d) il y a aussi eu une augmentation du nombre de décisions et de résolutions adoptées à chaque session de la Conférence des Parties qu'il faut appliquer dans la période suivante (comme indiqué dans l'annexe 1 du présent document) et un niveau accru d'intérêt pour la Convention à travers de multiples secteurs et à tous les niveaux.

Une explication détaillée, avec statistiques, figure dans le document CoP17 Doc. 7.1, *Administration du Secrétariat*. Les annexes 1 à 3 montrent, sous forme de graphique, certains des principaux changements ayant touché le Secrétariat.

31. L'appendice 1 du scénario budgétaire qui se trouve dans l'annexe 4 décrit le programme de travail chiffré, ventilé selon l'organigramme fonctionnel du Secrétariat. Pour chaque activité, une estimation des ressources requises est fournie et ventilée entre le fonds d'affectation spéciale général de la CITES (CTL) et le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES avec financement externe volontaire (QTL). Il convient de noter que les activités programmatiques liées à la science, à la lutte contre la fraude, à la législation et au renforcement des capacités dépendent principalement de sources externes et ne sont pas financées par le budget principal.
32. Les budgets opérationnels comprennent des activités dont les coûts ne sont pas couverts par les contributions des Parties au fonds d'affectation spéciale général de la CITES ainsi que des activités à financer par le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES avec financement externe volontaire. Il convient de noter que certaines activités reçoivent des ressources des deux fonds d'affectation spéciale. Les appendices 2, 3 et 4 de l'annexe 4 présentent en détail les coûts à financer par chaque fonds d'affectation spéciale.
33. L'appendice 5 de l'annexe 4 présente le barème des quotes-parts indiquant la contribution de chaque Partie d'après le barème des quotes-parts des Nations Unies publié en février 2016. L'annexe comprend toutes les nouvelles Parties qui ont adhéré à la Convention entre 2014 et 2016.
34. L'appendice 6 de l'annexe 4 présente les coûts salariaux standard des Nations Unies pour le lieu d'affectation de Genève pour l'année 2016 qui ont servi à calculer les coûts en personnel pour la période triennale 2017-2019.
35. Le budget de fonctionnement global, dans ce scénario – financé par le fonds d'affectation spéciale général de la CITES – s'élèverait à 19 478 183 USD, une augmentation de 5,23% par rapport au budget de fonctionnement adopté pour la période triennale 2014-2016.
36. Pour la période triennale 2017-2019, le Secrétariat propose d'utiliser la réserve du fonds d'affectation spéciale de la CITES pour compenser toute perte de change que l'on ne peut pas prévoir mais qui pourrait avoir des incidences considérables sur le budget, et pour d'autres dépenses imprévues, y compris en cas de sous-estimation des coûts salariaux standard des Nations Unies prévus.

Projet de résolution proposé

37. Un projet de résolution sur le financement et le programme de travail chiffré pour la période triennale 2017-2019 figure en annexe 5 du présent document. Il s'appuie sur la résolution Conf. 16.2; le nouveau texte proposé est souligné et le texte supprimé est barré.

Consultation sur les projets de budget

38. Le paragraphe 23 du Mémoire d'accord entre le Comité permanent de la Conférence des Parties à la CITES et le Directeur exécutif du PNUE stipule:

“Le Comité permanent est conscient qu'une copie du projet de budget du Secrétariat est communiquée au Directeur exécutif pour examen et commentaires relatifs à toute question relevant directement du rôle et des fonctions du Directeur exécutif avant que le budget final proposé soit soumis par le Secrétaire général pour examen à la Conférence des Parties”.

39. En conséquence, le Secrétaire général a communiqué les projets de scénarios budgétaires au siège du PNUE le 18 avril 2016 pour examen et commentaires.
40. Le Sous-comité des finances et du budget (SFB) a également été consulté pour les documents de projet de budget par voie électronique, le 5 avril 2016.
41. Les commentaires reçus du PNUE et du SFB ont été pris en compte dans les scénarios budgétaires finals proposés dans les annexes au présent document.

Recommandation

42. À la lumière de l'augmentation considérable de la charge de travail du Secrétariat et de l'utilisation prudente et de la bonne gestion de ses ressources, le Secrétariat demande à la Conférence des Parties

d'envisager le scénario budgétaire à croissance progressive de l'annexe 4 lorsqu'il adoptera le budget pour la période triennale 2017-2019.

Annexes

43. Le présent document comprend six appendices pour chaque scénario budgétaire, une annexe décrivant les tâches du Secrétariat dans le cadre des résolutions et décisions entre la CoP16 et la CoP17 et une annexe contenant un projet de résolution sur le financement et le programme de travail chiffré du Secrétariat pour la période triennale 2017-2019, comme suit:

Annexe 1: Tâches du Secrétariat au titre de résolutions et de décisions – CoP16-CoP17

Annexe 2: Scénario 1 – croissance nominale zéro

Appendice A: Projet de programme de travail chiffré pour 2017-2019, par activité;

Appendice B: Budget de fonctionnement dans le cadre du fonds d'affectation spéciale général (CTL) pour 2017-2019, par code budgétaire;

Appendice C: Budget de fonctionnement dans le cadre du fonds d'affectation spéciale général (CTL) pour 2017-2019, dans la présentation Umoja des Nations Unies;

Appendice D: Budget indicatif pour le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES avec financement externe (QTL) pour 2017-2019, par code budgétaire;

Appendice E: Barème des contributions pour la période triennale 2017-2019 pour le fonds d'affectation spéciale général (CTL) fondé sur le barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2016-2018; et

Appendice F: Coûts salariaux standard des Nations Unies pour Genève pour la période triennale 2014-2019.

Annexe 3: Scénario 2 – croissance réelle zéro

Appendice A: Projet de programme de travail chiffré pour 2017-2019, par activité;

Appendice B: Budget de fonctionnement dans le cadre du fonds d'affectation spéciale général (CTL) pour 2017-2019, par code budgétaire;

Appendice C: Budget de fonctionnement dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale général (CTL) pour 2017-2019, dans le format Umoja des Nations Unies;

Appendice D: Budget indicatif pour le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES avec financement externe (QTL) pour 2017-2019, par code budgétaire;

Appendice E: Barème des contributions pour la période triennale 2017-2019 pour le Fonds d'affectation spéciale général (CTL) fondé sur le barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2016-2018; et

Appendice F: Coûts salariaux standard des Nations Unies pour Genève pour la période triennale 2014-2019.

Annexe 4: Scénario 3 – croissance progressive

Appendice A: Projet de programme de travail chiffré pour 2017-2019, par activité;

Appendice B: Budget de fonctionnement dans le cadre du fonds d'affectation spéciale général (CTL) pour 2017-2019, par code budgétaire;

- Appendice C: Budget de fonctionnement dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale général (CTL) pour 2017-2019, dans le format Umoja des Nations Unies;
- Appendice D: Budget indicatif pour le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES avec financement externe (QTL) pour 2017-2019, par code budgétaire;
- Appendice E: Barème des contributions pour la période triennale 2017-2019 pour le Fonds d'affectation spéciale général (CTL) fondé sur le barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2016-2018; et
- Appendice F: Coûts salariaux standard des Nations Unies pour Genève pour la période triennale 2014-2019
- Annexe 5: Projet de résolution, Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2017-2019